

Accordant une bonification de deux (2) échelons à Monsieur MALONGA Bernard, Professeur de Lycée Stagiaire.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S 33

- (/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret n° 57/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements (notamment en son article 1er § 2°) ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 80/630 du 28.12.80 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
- (/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérêts des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80/621/MTPJ.DGTFP.DFP du 23.12.80 portant intégration et nomination de Monsieur MALONGA Bernard dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) ;
- (/u la demande de l'intéressé en date du 18.8.80 ;
- (/u le décret n° 63/81 du 26/3/63 sur les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires devant subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u l'arrêté n° 5157/MTPS.DGTFP.DFP du 1.6.82 autorisant Monsieur MALONGA Bernard Professeur de Lycée Stagiaire à se rendre en France du 5 septembre 1980, à obtenir une thèse de Doctorat en Psychologie.

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 67/504 du 30.9.67 susvisé, Monsieur MADINGA Bernard, Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790 des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), en service à Brazzaville, titulaire du Doctorat de 3° cycle en Psychologie, délivré par l'Université de Paris VIII (France), qui bénéficie d'une bonification de deux (2) échelons, est nommé, au 2° échelon stagiaire de son grade, indice 920 Acc = Néant./-

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 20.6.80, date effective de la reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 30 Décembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,


Antoine MADINGA-CB.

Le Ministre du Travail et
de Prévoyance sociale,


Colonel Louis SYLVAIN GOMA

Le Ministre des Finances,


Itihi Ossetounba LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS :

JURIC.....	1
DGE/BPF.....	3
D.B.....	3
SGGF.....	2
D.C.F.....	1
MEN.....	2
DMA.....	2
INRA.....	2
INTERESSE.....	1
DOSSIER.....	3
SGCM/BC.....	2

